



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ETAT RECONNAISSANT LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN DE 1915

Le 25 juin 1998 le Grand Conseil a adopté à l'unanimité une résolution invitant le Conseil d'Etat à reconnaître par une déclaration solennelle le génocide commis en 1915 par le Gouvernement ottoman à l'encontre du peuple arménien. Reconnaître l'existence d'un génocide s'impose à tous car un tel crime, imprescriptible, interpelle l'Humanité dans son ensemble. Nier son existence insulte la mémoire des victimes, banalise l'horreur et falsifie l'Histoire. Les travaux des historiens sont convergents pour considérer que les Arméniens ont été assassinés en masse - l'appréciation variable du nombre des victimes étant inhérente aux circonstances de ce drame et ne remettant pas en cause l'existence même du massacre - et qu'ils ont été assassinés parce qu'ils étaient Arméniens. Tous les témoins de l'époque, diplomates, militaires, civils ont attesté de l'intention délibérée du Gouvernement de Constantinople et tous les documents ultérieurs ont confirmé cette intention de sorte que les faits ne peuvent faire l'objet de controverses. Genève souhaite l'établissement d'une paix durable entre Turcs et Arméniens, paix qui ne peut s'établir sur l'occultation de l'Histoire qui hypothèque lourdement les relations entre Turcs et Arméniens. La présente déclaration de reconnaissance du génocide arménien de 1915 n'est donc nullement dirigée contre la Turquie qui, comme l'Allemagne l'a fait à l'égard du peuple juif, peut reconnaître ses crimes passés afin de construire avec le peuple arménien des relations de paix fondées sur la vérité historique. En reconnaissant le génocide arménien de 1915, Genève se situe, en respect des textes internationaux sur le génocide, dans la longue lignée de la reconnaissance de ce crime par de nombreux pays, par l'Organisation des Nations Unies et par le Parlement européen.

Au nom du Conseil d'Etat :

Madame Micheline CALMY-REY, Présidente

Monsieur Laurent MOUTINOT, Vice-président

Madame Martine BRUNSCHWIG GRAF, Conseillère d'Etat

Monsieur Carlo LAMPRECHT, Conseiller d'Etat

Monsieur Robert CRAMER, Conseiller d'Etat

Madame Micheline SPOERRI, Conseillère d'Etat

Monsieur Pierre-François UNGER, Conseiller d'Etat

Monsieur Robert HENSLER, Chancelier d'Etat